



Rapport n°6	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 20 juin 2019		Chapitre : Article :

VENTE DE L'IMMEUBLE DU 5 AVENUE GAMBETTA

Depuis le déménagement de la Direction départementale au Parc Foch (octobre 2012), le SDIS a mis en vente le dernier immeuble encore en sa possession rue Gambetta et situé au numéro 5.

Il s'agit d'une maison en brique située à Laon sur la parcelle AO 151 d'une contenance cadastrale de 349 m². Pour rappel, il s'agit d'un immeuble ancien d'habitation datant de 1920 qui a été transformé en bureaux. Il a subi un important dégât des eaux en 2017. La surface utile est d'environ 300 m².

L'état du bien est très dégradé. Les rapports de diagnostic mentionnent la présence de plomb, d'amiante, de champignon et de parasites. L'immeuble est inoccupé depuis 2012.

Le service des domaines a estimé le bien à 60 000 €.

Après 6 ans de mise en vente dans une agence de Laon, le SDIS n'a reçu aucune proposition pour le bien.

En début 2019, le bien a été mis en vente sur la plateforme Agorastore. 16 personnes ont visité le bien sur les deux dates proposées. Trois visiteurs ont déposé une offre. Je vous propose de retenir l'offre la plus élevée faite par monsieur BELKALA Asdine pour un montant de 50 000 € FAI (soit 45 372 € net vendeur).

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n°6;

Vu l'article L 2141-1 du code de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, déclassé l'immeuble situé 5 avenue Gambetta à Laon et autorise sa vente à monsieur BELKHALA Asdine pour un montant de 50 000 € FAI.

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Pierre-Jean VERZELEN



Délibération n°6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2019		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 12
Votants : 13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 90
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 20 juin 2019 à 14 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 juin 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Pierre-Jean VERZELEN, ~~Nicolas FRICOTEAUX~~, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, ~~MM. François RAMPENBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, ~~Christian CROHEM~~, ~~Alain CREMONT~~, ~~Jean-Luc EGRET~~, ~~Marcel LALONDE~~, ~~Denis DUMAY~~, ~~Mme Monique BRY~~,

II - Membre de droit

Monsieur Abdelmajid TKOUB représentant Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Christian BOULARD, Directeur départemental adjoint
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Capitaine Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
~~M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne~~

Excusé(s) : MM. Nicolas FRICOTEAUX, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Jean LEFEVRE, Jean-Paul ROSELEUX.

Mandats de : M. Nicolas FRICOTEAUX

Assistaient à la séance : Mme DUGUE représentant Madame le Payeur départemental, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Mme Alexandra GRELE, de la direction départementale.

VENTE DE L'IMMEUBLE DU 5 AVENUE GAMBETTA

Vu le rapport n°6;

Vu l'article L 2141-1 du code de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- Désaffecte du domaine public et prononce le déclassement de l'immeuble situé 5 avenue Gambetta à Laon
- autorise la vente de cet immeuble à monsieur BELKHALA Asdine pour un montant de 50,000 € FAI.
- Décide de laisser le droit à la faculté de substitution à l'acquéreur.



Le Président
du Conseil d'administration,

Pierre-Jean VERZELEN